



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/781

Le 29 août 2016

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre)

- Adoption de 3 nouvelles Recommandations UIT-R et approbation simultanée par correspondance de ces textes, conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-7 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**

Dans la Circulaire administrative CACE/774 datée du 21 juin 2016, 3 projets de nouvelle Recommandation UIT-R ont été soumis pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-7 (§ A2.6.2.4).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 21 août 2016.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués.

François Rancy
Directeur

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titres des Recommandations UIT-R approuvées

Recommandation UIT-R SM.2093-0

Doc. 1/22(Rév.1)

Méthodes de mesure d'un environnement radioélectrique en intérieur

Cette Recommandation décrit des méthodes de mesure et d'évaluation de l'environnement radioélectrique en intérieur dans lequel des applications de radiocommunication fonctionnent. Compte tenu de l'utilisation de dispositifs radioélectriques en intérieur, il est recommandé de mesurer l'environnement radioélectrique dans des gammes de fréquences au-dessus de 30 MHz.

Pour mesurer l'environnement radioélectrique en intérieur, il est nécessaire de disposer d'une méthode uniforme et indépendante de la fréquence si l'on veut obtenir des résultats comparables, précis et reproductibles entre différents systèmes de mesure. Dans cette Recommandation, on trouvera un ensemble de processus ou d'étapes qui devront être intégrés dans une procédure de mesure afin d'obtenir des résultats comparables.

Recommandation UIT-R SM.2096-0

Doc. 1/21(Rév.1)

Procédure de test pour mesurer la sensibilité des radiogoniomètres dans la gamme des ondes métriques et décimétriques

La sensibilité des systèmes de radiogoniométrie est importante pour les autorités de régulation et autres entités amenées à localiser des émetteurs. Il est souvent difficile de comparer différents systèmes en raison d'un certain nombre de facteurs, tels que l'architecture des systèmes, l'utilisation/application type, les dimensions, les conditions d'installation, etc. Afin de faciliter la comparaison des systèmes de radiogoniométrie, cette Recommandation donne des indications sur une méthode normalisée à utiliser pour évaluer la sensibilité des radiogoniomètres et communiquer les résultats.

Recommandation UIT-R SM.2097-0

Doc. 1/28(Rév.1)

Mesures sur site de la précision d'un radiogoniomètre fixe

Cette Recommandation donne des indications sur les méthodes normalisées à utiliser pour évaluer la précision de relèvement d'un radiogoniomètre fixe dans son environnement final et communiquer les résultats. Elle peut être utilisée dans le cadre d'un test de validation sur site pour les services de contrôle après l'installation sur le site.
